

## Fiche d'inscription Classes Maternelles

Petite/Moyenne/Grande Section

De 3 ans à 5 ans

Année scolaire : 2020/2021

PHOTO

Inscription / Réinscription

N ° : .....

Nom de l'élève:.....Prénom (s) :.....

Né(e) le :.....à :.....

Niveau scolaire (à l'école française):.....

NOM- Prénom des parents : Père..... Mère.....

Situation : Marié(e) Séparé(e)\* Veuf(ve)

Adresse :.....

Code Postal :.....Ville :.....

Tél. domicile :.....

Tél. portable Mère :..... Tél. portable Père:.....

E-mail:.....

*\*Un accord écrit et une copie de la pièce d'identité du second parent est nécessaire.*

**Indiquez la plage horaire souhaité :** *\*Sous réserve de places disponibles*

**Mercredi de 9h15 à 12h15**

**Samedi de 9h15 à 12h15**

### **Pièces justificatives demandées :**

#### Nouvelle inscription

- Copie de la pièce d'identité de l'élève
- Copie de la pièce d'identité des parents

- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire
- Photo d'identité de l'élève.

#### Réinscription

- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire

### **Réservé à l'administration :**

Niveau 2019/2020 : .....

Niveau 2020/2021 : .....

### **Mode de règlement**

Espèce

Chèque(s) :..... (max. 6)

CB

Prélèvement (RIB obligatoire)

Fait le :

à :

Signature :

## Grille tarifaire Année 2019/2020

Nbre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Livres scolaires	15 €	30 €	45 €
Scolarité	140 €	265 €	390 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 €</b>	<b>295 €</b>	<b>435 €</b>

*\*Tarif régressif dès le deuxième enfant (-15 € à chaque enfant) est appliqué.  
\*Une cotisation de 10 € vous sera demandée en espèce lors de l'inscription.*

### Modes de Règlements :

#### 1°) Paiement immédiat de la somme totale :

Espèces ou CB

#### 2°) Paiement Echelonné : par chèque(s) ou Prélèvement(s) automatiques(s)

→Échelonnement sur 6 mois maximum (minimum de 30 euros/mois)

→ 1<sup>er</sup> prélèvement ou encaissement au mois d'octobre 2020

#### Prélèvement :

**RIB** et le document **SEPA** complété obligatoire

Prélèvement le 10 du mois

#### Chèque :

A l'ordre de : ACMSLT

Chèques de société non acceptés

Encaissement entre le 10 et 15 du mois

⇒ **Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet**

⇒ **En cas d'abandon définitif des cours, les frais de scolarité du semestre en cours ne sont pas remboursés**